

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE MICHEL LEVY

Société par actions simplifiée

au capital de 192 000 euros

Siège social : 2 rue du Vieux Marché aux Vins

67000 STRASBOURG

728 504 135 RCS Strasbourg

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2007

L'an deux mille sept et le vingt trois février, à dix heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur LEVY Michel préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur LEVY Laurent, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 4 800 actions sur les 4 800 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à la retraite du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constatant :

- qu'au 10 avril 2007 le Président pourra bénéficier de sa retraite à taux plein
- que la convention collective applicable, à savoir celle des cabinets d'experts comptables et de commissaires aux comptes, autorise la mise à la retraite
- que les dispositions spécifiques du droit du travail concernant la mise à la retraite s'appliquent également aux mandataires sociaux

décide la mise à la retraite de son Président au 30 juin 2007.

D'ici à cette date, le Président exercera pleinement l'ensemble de ses fonctions et prérogatives.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée par 4 795 voix, Monsieur Michel LEVY s'étant abstenu.

DEUXIEME RESOLUTION

Avec effet au 1er juillet 2007, Monsieur Jérôme LEVY demeurant 79 allée de la Robertsau à 67000 STRASBOURG, est nommé en qualité de Président de la société.

Ses fonctions seront assumées à titre bénévole.

Il ne sera pas procédé à la nomination d'un deuxième directeur général.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

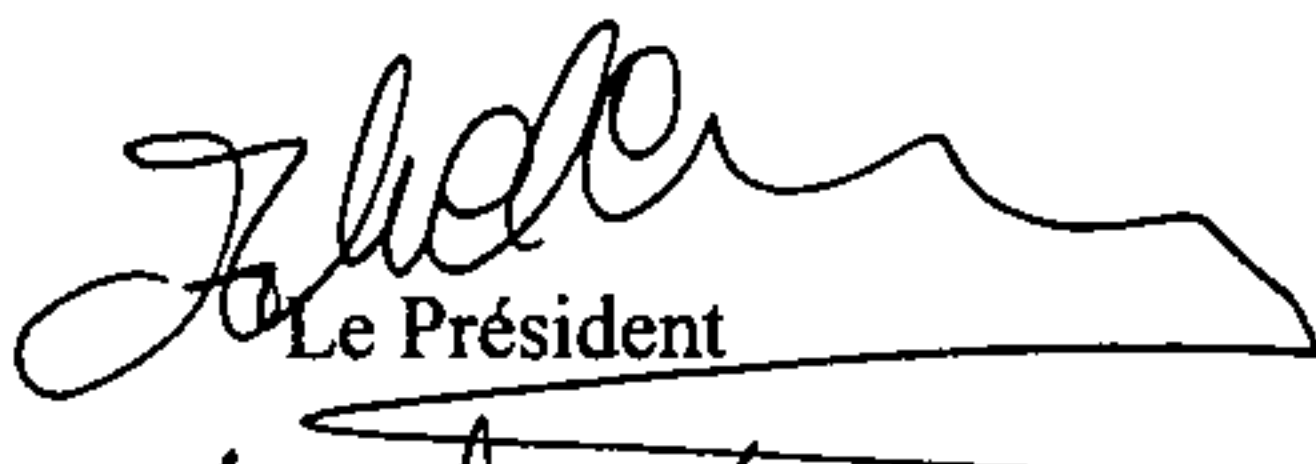
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.


Le Président

Bon pour acceptation des fonctions de Président

